



# LE CHASSEUR ARDENNAIS

Organe trimestriel  
Fraternelle des Chasseurs Ardennais

AFFILIE A L' « U.P.A.C. »  
Union de la Presse des Anciens Combattants

REDACTION : AVENUE VICTOR ROUSSEAU, 51, FOREST — TEL. 43.92.67

ADMINISTRATION : AVENUE EMILE BOSSAERT, 38, KOEKLBERG

C.C.P. 34.49.69 (Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon)

Ce numéro doit être distribué gratuitement à tous les membres. • • • Pour les non-membres, le numéro : 5 francs.

## Les fastes du B<sup>on</sup> Ch. A.



La délégation de la Fraternelle aux fastes du Bataillon Ch. A. qui se sont déroulés en A. O. les 14 et 15 juin.

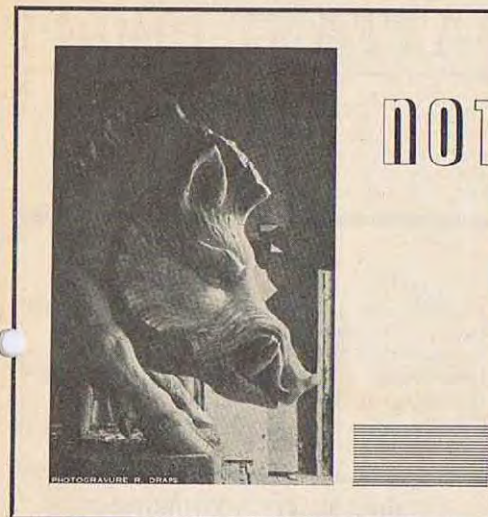
**Dans ce numéro :**

**COMMENT OBTENIR, VITE ET BIEN,  
LA CARTE DU COMBATTANT 1940-45**



## SOMMAIRE

	Pages
Notre Monument . . . . .	3
La carte du Combattant 1940-45 . . . . .	4-5-6
Au 20 A reconstitué . . . . .	6
L'E.I. au Monument Cady . . . . .	7
La journée Ch. A. à Antheit . . . . .	8-9
Coups de boutons . . . . .	10-11
Le gouvernement et les victimes de la guerre . . . . .	12-13
Le coin de l'invalidé . . . . .	18
Les livres . . . . .	19
Etc... Etc...	



## NOTRE MONUMENT

Messieurs les Sénateurs ADAM, GRIBOMONT, JADOT, MASSONET, USELDING.

Messieurs les Membres de la Chambre des Représentants JACQUES, LAMALLE, LE HODEY, MERGET, RONGVAUX.

Messieurs les Députés permanents Doct. ARNOULD, BURNOTTE, DUCAMP, KIEFFER, MATHURIN, WAUTRICHE.

Messieurs les Lieutenants Généraux VERHAVERT, de NEVE DE RODEN, PIRE, Anciens Commandants du Corps des Chasseurs Ardennais.

Messieurs les Généraux MERCKX, ROBERT, COETS, BOURGIES, DESMEDT, LECOQC, RIGANO, DECOUR, Anciens Commandants des Régiments de Chasseurs Ardennais en 1940.

Nous avons signalé, dans notre dernier numéro, les modifications apportées à l'allure générale du Monument aux Chasseurs Ardennais, dont l'inauguration aura lieu au printemps prochain.

Notons que les travaux avancent rapidement. L'emplacement a été entièrement aménagé et la maçonnerie est d'ores et déjà terminée. Nous avons eu la bonne fortune de rendre visite, en son atelier, au sculpteur virtonnais FONTAINE, chargé de la réalisation du sanglier, motif principal du Monument, et des bas reliefs de schiste. M. FONTAINE a bien voulu nous autoriser à publier les photographies ci-contre de la maquette en argile du sanglier. On voit qu'il aura fière allure : quelque 2 mètres de long et 1,30 m. de haut. Les photos ci-contre, prises à l'intérieur et reproduisant une simple maquette, donnent bien entendu une idée imparfaite de l'œuvre définitive, qui sera, elle, en bronze, mais on peut voir dès maintenant que la réalisation sera digne des Chasseurs Ardennais.

On est maintenant assuré que l'inauguration du Monument pourra avoir lieu en mai 1952.

Voici la composition des comités de patronage et exécutif du Monument Ch. A. :

### COMITE DE PATRONAGE

Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

Monsieur le Président du Sénat.

Monsieur le Ministre des Communications.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics.

Monsieur le Ministre des Colonies.

S. E. Monseigneur l'Evêque de Namur.

Madame la Princesse Jean de MERODE.

Madame la Baronne René GREINDL.

Madame la Baronne COPPEE.

Madame la Comtesse d'ANSEMBOURG.

Mademoiselle DESCHEPPER.

Monsieur le Président du Conseil Provincial de la Province de Luxembourg.



Monsieur le Colonel KREMER, Ancien Commandant du Bataillon Moto en 1940.

Messieurs les Bourgmestres d'Arlon, de Vielsalm, de Bastogne, de Martelange.

### COMITE EXECUTIF

Monsieur Pierre CLERDENT, Gouverneur de la province de Luxembourg, Président.

Monsieur Marcel BOURGUIGNON, ancien Ch. A., archiviste de l'Etat, membre de la commission provinciale des Monuments et des Sites, Arlon.

Lieutenant Général DESCAMPS, ancien Commandant de la 1 Div. Ch. A., Président de la Fraternelle des Ch. A., Charleroi.

Monsieur Roland ENSCH, ancien Ch. A., notaire, président provincial de la Croix-Rouge de Belgique, Arlon.

Monsieur Justin GASPARD, ancien Ch. A., membre de la Chambre des Représentants, Bastogne.

Baron NOTHOMB, Sénateur, président de l'Académie Luxembourgeoise, Habay-la-Neuve.

Lieutenant Général LEY, ancien Commandant de la 2 D. Ch. A., Secrétaire Général, Bruxelles.



# La CARTE du COMBATTANT 1940-45

Le « Moniteur » des 9 et 10 juillet 1951 a publié un arrêté royal instituant la « CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE DU COMBATTANT 1940-1945 ».

L'arrêté justifie cette mesure par le fait que la majorité des militaires ayant participé à la guerre 1940-1945 ne sont pas en possession d'un document quelconque prouvant leur qualité de combattant. Et c'est bien exact ; chaque fois qu'un combattant de la dernière guerre est amené à devoir établir sa qualité de combattant, il est obligé de réclamer des attestations un peu partout, d'où attente, démarches, énerverment, etc. La « Carte du Combattant » comblera cette lacune. En raison de son format, on pourra la serrer dans son portefeuille et l'exhiber en cas de nécessité. Soulignons qu'elle ne se bornera pas à attester la qualité de combattant, mais qu'elle renseignera tous les services de guerre : combattant, blessé, invalide, résistant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, etc.

Qui pourra prétendre à l'attribution de cette carte ? L'arrêté susmentionné précise qu'elle sera délivrée aux citoyens belges qui ont effectivement appartenu, entre le 9 mai 1940 et le 9 mai 1945, en qualité de militaire, militarisé ou assimilé, à l'Armée belge ou à la Force publique du Congo. Il ajoute que les demandes d'octroi dudit document devront être introduites, sous peine de forclusion, avant le 31 décembre 1953.

La décision comportant l'octroi de cette carte est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts, dont l'initiative revient à l'U.F.A.C. 1940-45. Il fallut pas mal d'insistance et de constance pour y parvenir. La question paraissait enterrée, lorsque l'U.F.A.C. réussit à la faire resurgir, lors du court proconsulat de M. Moreau de Melon à la Défense Nationale. C'est une délégation de l'U.F.A.C. 1940-45 qui obtint, le 27 novembre 1950, du Ministre De Greef, la promesse formelle d'une décision favorable à bref délai.

L'objection majeure formulée par les deux Ministres portait sur les frais qu'entraînerait la délivrance de ladite carte et sur l'impossibilité de disposer du personnel nécessaire. L'U.F.A.C., imitée

## AVIS IMPORTANT

Seuls, les membres de la Fraternelle en règle de cotisation pourront obtenir la Carte du Combattant à notre intervention. Les autres pourront, sans doute, introduire une demande directement au Ministère de la Défense Nationale. Mais, comme celui-ci ne dispose pas de personnel pour effectuer la besogne, il est vraisemblable qu'ils n'obtiendront pas satisfaction AVANT PLUSIEURS ANNEES.

Dès lors, pour tout CHASSEUR ARDENNAIS un seul moyen d'obtenir sa carte rapidement : ETRE MEMBRE DE LA FRATERNELLE.

Qu'on se le dise donc !... Que chacun de nos membres le répète à ses camarades non membres et leur donne le nom d'un dirigeant local auprès duquel ils pourront se faire inscrire.

Si chaque membre voulait se charger ainsi, tout en rendant service, de nous recruter deux nouveaux affiliés !...

par deux autres associations, offrît alors de mettre à la disposition du Ministère de la Défense Nationale, pendant la période nécessaire à l'établissement des cartes, le personnel voulu, pour l'accomplissement de cette besogne. Cette proposition, qui fut agréée, levait le dernier obstacle sérieux.

## ATTENTION

Le M.D.N. a oublié de faire figurer sur les formulaires de demandes, parmi les documents à fournir, l'exigence d'une PHOTOGRAPHIE, format carte d'identité, au dos de laquelle il y a lieu d'inscrire ses nom, prénoms, lieu et date de naissance.

Ne faites pas comme le M.D.N. ! N'OUBLIEZ PAS VOTRE PHOTO !...

## DOCUMENTS A FOURNIR

L'obtention de la « Carte du Combattant » est conditionnée par la fourniture d'un certain nombre de documents, qui doivent accompagner le formulaire de demande. Il s'agit des pièces suivantes, pour autant bien entendu que le demandeur soit revêtu d'une des qualités voulues :

- Une photo récente, format carte d'identité, au verso de laquelle seront indiqués les nom, prénoms, lieu et date de naissance ;
- Copie du brevet de la médaille commémorative 1940-45 ;
- Pour les anciens militaires de la Force publique : copie d'une déclaration du Ministre des Colonies ;
- Copie de la carte de prisonnier de guerre ;
- Copie de l'attestation définitive de résistant ;
- Copie de l'attestation de résistant par la presse clandestine ;
- Copie de l'attestation du S.G.A.R.A. (Serv. renseignements action) ;
- Copie de l'attestation de prisonnier politique ;
- Copie de l'attestation d'invalide définitive ;
- Copie de l'attestation de chevron de blessure ;
- Certificat de bonne conduite, vie, mœurs et civisme.

Quand on parle de copie, il s'agit de copies certifiées conformes par l'Administration communale ou de photocopies.

La délivrance de ces documents, comme leur légalisation, doit être faite gratuitement.

## POUR LES CHASSEURS ARDENNAIS

La Fraternelle a mis sur pied un service spécial composé de membres dévoués, qui se chargera, en un temps minimum, de remplir les formalités pour la délivrance de la « Carte du Combattant ». Bien entendu, ce service est uniquement à la disposition des membres en règle de cotisation. Ceux qui veulent en bénéficier doivent commencer par se faire membres. Ce service fonctionne au secrétariat de la section du Brabant, 101, rue Louis Hap, Bruxelles 4.

Les sections régionales ont été invitées à lui adresser des demandes de formulaires, conformes au modèle reproduit ci-contre. Les membres peuvent donc s'en procurer auprès de leurs dirigeants de section et leur remettre, dès constitution, leur dossier en vue de son envoi à Bruxelles.

Chaque demande doit être accompagnée de deux timbres de 1,75 fr. pour l'envoi de la carte. Si le dossier est en règle, la carte sera envoyée endéans quelques jours.

(Voir recommandations pag. 6)

## MODELE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'OCTROI DE LA CARTE DES ETATS DE SERVICES DE GUERRE DU COMBATTANT 1940-1945

ANNEXES : ..... (en donner la liste)

NOM (en lettre capitales) : ..... Prénoms : .....

Grade : ..... Position : ..... N° matricule : .....

lé à : ..... le : .....

Adresse actuelle : .....

sollicite l'octroi de la « Carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945 » en ma qualité de : militaire de carrière — milicien — volontaire de guerre (1).

Participation à la campagne de 1940-1945 (2) du ..... au .....

au ..... Régiment, .....

Force Publique du Congo belge (3) du ..... au .....

Prisonnier de guerre (4) du ..... au .....

Résistant armé (5) du ..... au .....

Résistant par la presse clandestine (6) du ..... au .....

Agent de renseignements et d'action (7) du ..... au .....

Prisonnier politique en qualité de R.A. - R.P.C. ou A.R.A. (8) du ..... au .....

Invalide de guerre à titre permanent (9) :

Joindre un certificat de bonnes vie et mœurs et de civisme.

J'affirme sur l'honneur que la présente est sincère et complète.

J'affirme sur l'honneur que mon attitude civique au cours de l'occupation est restée digne et n'a donné lieu à aucun reproche.

Je désire recevoir la carte établie en langue française - flamande (1).

Ainsi fait à ..... le .....

NOM (en lettres capitales) : .....

(Signature)

(1) Barrer les mentions inutiles.

Joindre copie :

(2) du brevet de la Médaille Commémorative de la guerre 1940-1945.

(3) déclaration du Ministre des Colonies - Service du Conseiller militaire, 7, Place Royale, Bruxelles.

(4) de la carte du prisonnier de guerre.

(5) de l'attestation définitive de résistant.

(6) de l'attestation de résistant par la presse clandestine.

(7) de l'attestation du S. G. A. R. A.

(8) de l'attestation de prisonnier politique.

(9) de l'attestation d'invalide définitive.

de l'attestation de chevron de blessure.

N.B. — Les copies doivent être légalisées par l'Administration Communale du comitè de l'intéressé ou peuvent être des photocopies.



## POUR OBTENIR RAPIDEMENT LA CARTE

Recommandations du secrétariat de la Fraternelle

a) **SECTIONS** : Demandez, **DE TOUTE URGENCE**, à notre Service Spécial, 101, rue Louis Hap, Bruxelles 4, les formulaires prévus ;

b) **MEMBRES** : Réclamez votre formulaire au secrétariat de votre section ; remplissez-le, joignez-y les documents demandés et remettez le tout au secrétariat précité (de votre section) en joignant deux timbres de 1 fr. 75 ;

c) **MEMBRES ISOLES** : Faites directement votre demande de formulaire au Service Spécial 101, rue Louis Hap à Bruxelles 4 et procédez comme il est dit en b) ci-dessus.

Joignez, **CHAQUE FOIS**, un timbre pour la réponse ;

d) **A TOUS** : Faites affilier à la Fraternelle immédiatement tous les anciens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de notre Service Spécial.

## UNE BELLE CEREMONIE AU 20 A. RECONSTITUE

Le 20ème Bataillon d'Artillerie a reçu le 8 septembre à Aix-la-Chapelle, l'Étendard du 20ème d'Artillerie de 1940.

Héritier des traditions de l'Artillerie de la Division des Chasseurs Ardennais, le « jeune » 20 A. a reçu des mains du Lieutenant-général Ley l'emblème qui sera désormais le sien.

Le Lieutenant-colonel B.E.M. WOIRIN, commandant le 20 A., avait tenu à associer les anciens aux cérémonies qui marquaient la remise de l'Étendard et avait invité une délégation de la Fraternelle à y assister. Cette délégation, conduite par le Lieutenant-colonel Renson, commandant d'un groupe du 20 A. en 1940, comportait, outre les camarades GILSOUL, SWINNEN et EGGERMONT, anciens du 20 A. de 1940, une dizaine de membres de la Fraternelle accompagnant les 3 drapeaux : fédéral, section du Brabant et sous-section de Molenbeek.

A son arrivée à Aix, le 7 septembre, la délégation fut reçue par le major B.E.M. MARCHAL qui la conduisit dans ses « quartiers ». Quelques heures de « temps libre » lui étant laissées, des reconnaissances très actives furent poussées dans toutes les directions en prévision d'opérations futures...

A 19 heures, le Colonel B.E.M. WOIRIN, entouré de ses officiers, recevait officiellement la délégation au mess et réunissait tout ce monde en un souper extrêmement sympathique.

La remise de l'emblème eut lieu le lendemain à 11 heures sur la plaine de la caserne Tabora. Le Bataillon rassemblé aux ordres du chef de corps fut présenté successivement dans l'ordre de leur arrivée : au Lieutenant-général LEY, au Colonel B.E.M. VANDERVELDE, commandant l'Artillerie de la 16ème Division Blindée, au Général-major BARTHELEMY, Inspecteur Général de l'Artillerie, et au Général-major GYSELS, commandant la 16ème Division Blindée.

Outre ces hautes autorités militaires, citons également le Lieutenant-colonel BOUTIQUE, commandant le Bataillon de Chasseurs Ardennais, accompagné du Capitaine MOINY, du Lieutenant DE SCHOT et d'un détachement de Chasseurs, ainsi que de nombreux officiers d'autres unités de la D. BI.

A leur arrivée, chacune des hautes autorités militaires déjà citées salua les drapeaux de la Fraternelle et la délégation rangés sur la plaine face au Bataillon.

Le Lieutenant-général LEY remit alors l'Étendard au Colonel B.E.M. VANDERVELDE et prit ensuite la parole. Après avoir remercié le chef de corps de l'avoir invité à procéder à cette remise et d'y avoir associé la Fraternelle le Lieutenant-général LEY fit l'historique du Régiment d'Artillerie de la Division de

Chasseurs Ardennais, devenu le 20 A. en 1939, et affirma la confiance des anciens dans les nouveaux dépositaires des traditions léguées au Bataillon. Le Colonel B.E.M. VANDERVELDE, commandant l'Artillerie de la Division Blindée, après avoir confié l'Étendard au Colonel B.E.M. WOIRIN, retraça l'histoire du 20 A. en 1940 et évoqua les circonstances au cours desquelles 31 morts et de nombreux blessés inscrivirent de leur sang la citation « Canal Albert » dans les plis de l'Étendard.

Le Colonel B.E.M. WOIRIN remit alors l'emblème au porte-étendard et s'adressant aux jeunes soldats la leur présenta en ces termes :

« Nous avions un nom. Nous avions des traditions. Il nous manquait une âme. Cette âme nous l'avons reçue aujourd'hui ! »

Les expressions : Étendard, Patrie, Devoir, Traditions, furent développées dans un langage simple et en des termes tels que trouvant le cœur de ces jeunes hommes ils nous assuraient de l'engagement qu'ils prenaient de maintenir et de développer les vertus portées bien haut par leurs aînés.

Après le salut à l'Étendard, des officiers de réserve, récemment promus, prêtèrent le serment constitutionnel ; un défilé impeccable aux accents de la musique de la 1ère brigade d'infanterie clôtura la cérémonie.

Un vin d'honneur réunît ensuite les invités à la salle de conférences et le Livre d'Or du Bataillon fut signé par les autorités ayant pris part à la cérémonie ainsi que par les délégués de la Fraternelle.

Après un lunch dont la variété et la qualité provoqua l'admiration des convives, l'assistance se rendit à un spectacle de bon goût offert par la troupe WELFARE du Bataillon et la journée s'acheva par une soirée réunissant MM. les officiers et leur famille ainsi que les délégués de la Fraternelle. L'on dansa bien tard dans une ambiance tout à l'éloge des organisateurs de cette belle soirée.

Des impressions ?... Impossible de les énumérer, elles se sont succédées à une cadence telle que l'on ne saurait dire ce qui fut le mieux. Tout fut parfait et remarquablement ordonné. Il en est un cependant sur laquelle on ne peut passer : A BEAUX CHEFS, BELLES TROUPES !

Bravo, 20 A. !...

L. H.

## L'ÉCOLE D'INFANTERIE AU MONUMENT "CADY" A BASTOGNE

Le colonel Dumortier a donné une belle leçon morale aux chefs de peloton de réserve actuellement à l'École d'Infanterie à Arlon.

En effet, la cérémonie de la remise des étoiles d'adjudant aux 150 élèves de l'École d'Infanterie a eu lieu devant le monument Cady. Ce fut une cérémonie émouvante au possible.

Pour la circonstance, tôt le dimanche matin, l'École d'Infanterie s'était transportée dans la capitale de l'Ardenne.

D'abord un hommage solennel fut rendu, par les jeunes chefs d'infanterie à nos alliés américains, à leur mémorial du Marston.

La troupe vint ensuite encadrer le monument Cady où une foule très dense se trouvait déjà.

Parmi les invités nous reconnaissons le général Merckx, commandant le 2e Ch. A. en 1940, le colonel Jacoby, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, le député Gaspar, le bourgmestre Renquin entouré du conseil communal, la baronne Greindl, les directeurs du séminaire et de l'école moyenne, le doyen de Bastogne, les anciens combattants de 1914-18, conduits par le trio : MM. Viroux, Urbain et Jacquin. Nos héros verts de 1940 ayant à leur tête le colonel Krack, le juge Didier, nos amis Conter, Van Hoof, André, Collet, Authenne et Reuter.

Près du monument dans la « masse » des drapeaux, nous trouvons des nôtres : le drapeau fédéral et ceux des sections d'Arlon, de Bastogne et de Virton.

Après avoir passé la troupe en revue, le colonel Dumortier procéda à la prestation de serment et à la reconnaissance de quatre sous-lieutenants nouvellement promus.

Le commandant de l'École donne ensuite le palmarès de la promotion et la nomination des lauréats au grade d'adjudant ; ils défileront tantôt avec l'insigne de leur nouveau grade. Nous relevons que deux sergents du Grand-Duché de Luxembourg figurent parmi les promus.

M. Cady, le père du héros, et le soldat Bouillon, coéquipier de dernier prennent place à côté du monument.

Après avoir retracé, dans leurs grandes lignes, les combats qui se livrèrent devant Bastogne en 1940, le colonel Dumortier situe l'épisode particulier de la route de Clervaux, dont le cap. Cady fut le héros.

Il le cite en exemple aux jeunes chefs en insistant sur la grandeur du geste : « A l'arrière-garde, on se sacrifie, si besoin est, pour les autres ! ».

Le commandant de l'École fait ensuite une de ces allocutions, dont il a le secret, à ses gradés.

Nous regrettons bien ne pouvoir l'insérer in extenso.

Il exalte tour à tour, la dignité du commandement, les devoirs des chefs, la nécessité d'une armée au moral élevé, la gloire de l'infanterie, etc.

Après ce magnifique discours, qui a « remué » tous les auditeurs, le monument est abondamment fleuri pendant l'exécution de la Brabançonne et de l'Hymne Luxembourgeois.

Ensuite, une messe, à la mémoire des morts de l'infanterie, est célébrée par l'abbé Lallemand, ancien aumônier divisionnaire des Ch. A. ; l'autel est adossé au monument. La chorale de Bastogne assure, avec maîtrise, l'exécution des chants liturgiques.

Les enfants de toutes les écoles de la « Nuts City » sont groupés sur le talus de la route, et cela donne l'aspect d'une immense couronne entourant le monument.

L'office terminé, c'est la mise en place des troupes puis le défilé. Le colonel Dumortier ayant à ses côtés le lieutenant-général Merckx, le colonel Jacoby, M. Cady père et le soldat Bouillon ont pris place à côté du monument.

Ce sont d'abord les enfants des écoles, en commençant par les plus petits, qui passent en rangs serrés, suit la troupe qui défile

d'une façon superbe, impeccable, aux accents de la marche des Chasseurs Ardennais, jouée avec brio par la musique de la Garde Grand-Ducale. Disons tout de suite que cette excellente phalange, sous la direction habile de M. Thorn, nous a paru digne des meilleures.

Nos jeunes chefs de peloton font la meilleure impression, leur allure est fameuse.

Dans ce regard franc, droit et fier — me disait un croix de feu 14-18 — ne lisez-vous pas : la dignité du chef, la fierté de servir, la volonté de bien faire ? Ils semblent dire à leur colonel « Vous pouvez compter sur nous ! »

La troupe défile ensuite dans les rues de Bastogne et regagne la caserne qui porte le nom d'un célèbre Bastognard « Albert Heintz », où un succulent dîner l'attend.

Le colonel Dumortier entouré du corps d'officiers de l'E. I. reçoit les invités au mess de la garnison.

Au cours du lunch, le commandant de l'E. I., dans une charmante allocution, donne la signification des cérémonies du jour ; il remercie les personnalités présentes, particulièrement le lieutenant-général Merckx à qui il associe tous les chefs des belles unités ardennaises.

Il fait ensuite l'éloge du colonel Jacoby, chef de l'Armée luxembourgeoise, et remercie M. Thorn pour l'excellente prestation de sa musique. Il termine par un acte de foi dans l'avenir de notre Armée et de notre Patrie.

On assiste ensuite à un moto-cross militaire à la plaine de tir, où nous avons l'occasion d'admirer les prouesses acrobatiques des meilleurs motocyclistes des Armées luxembourgeoise et belge.

Et nous quittons Bastogne, le cœur gros, un peu trop tôt, il y a, paraît-il, encore des réjouissances !

Avant de prendre place dans l'autobus, nous entendons d'un groupe de Bastognards : « Tu sais, mon vieux, ce coup-ci c'est officiel, le 2e Ch. Ard. reviendra bientôt à Bastogne ! »

Belle et bonne journée ! Les Ch. Ard., la population de Bastogne, nos jeunes adjudants, l'infanterie et l'Armée doivent un grand merci au colonel Dumortier.

BOURCY.

## S.M. le Roi Baudouin remercie...

Le Lieutenant-Général Descamps, Président de la Fraternelle, avait adressé un message de loyalisme au Roi Baudouin, au nom des Chasseurs Ardennais, à l'occasion de Son avènement.

Notre Président a reçu la réponse suivante :

Palais de Bruxelles, le 11 août 1951.

Monsieur le Lieutenant-Général,

Le Roi a été particulièrement touché des sentiments d'attachement qu'en votre nom et en celui des Chasseurs Ardennais de 1940, vous lui avez adressés à l'occasion de Son accession au trône.

Sa Majesté, très sensible aussi à votre pensée pour Sa Majesté le Roi Léopold, m'a chargé de l'honneur de vous transmettre, ainsi qu'à tous ceux qui se sont associés à cet hommage, Ses sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Lieutenant-Général, les assurances de ma haute considération.

Le Chef de Cabinet du Roi,  
(Se) VERWILGHEN.



## LA VIE DE LA FRATERNELLE

# A ANTHEIT

## UNE BELLE JOURNÉE CH. A. organisée par notre section de HUY

Les cérémonies organisées par la section régionale de Huy, le 15 juin, ont eu un retentissement considérable.

La presse a donné de larges comptes rendus de ces festivités. Nous en parlons ici du point de vue Ch. A. !

A tout seigneur, tout honneur !

Le mérite de la réussite de cette journée revient à l'actif et dynamique président, le grand invalide Delhamende qui, malgré un grand handicap (il a perdu un bras et une jambe à la guerre), a tout organisé personnellement.

Eh lui rendant hommage, nous y associons les quelques membres qui l'ont aidé, et particulièrement l'Adjudant Lechien.

Remercions bien sincèrement l'importante délégation de la section de Liège conduite par son président, l'ingénieur Lieutenant et par son président d'honneur, le sympathique Major Heurt.

Un cordial merci également aux nombreux membres du Brabant qui ont voulu montrer à leur ami Delhamende, que la section de la capitale ne l'oublie pas.

Vers 9 h. 30 le cortège des Bérêts verts, précédé d'environ 30 drapeaux, a quitté la place du Tilleul pour gagner l'église. Nous avons le plaisir de constater que toutes les maisons sont pavisées; cependant nous sommes ici dans une cité laborieuse. Mais, comme nous l'a dit un habitant dans son wallon «chantant»: «On s'est coupé en quatre pour avoir un drapeau à sa façade en l'honneur des Chasseurs Ardennais; ils ont été ici en garnison et on les aimait tant; puis, ce qu'ils ont fait à la guerre!...»

Une messe à trois prêtres est célébrée par Monsieur le Curé, ancien aumônier Ch. A. C'est lui qui — au pied levé — fait le sermon de circonstance, le prédicateur annoncé ayant manqué son... train!!! Les journaux en ont donné de larges extraits; disons que ce fut splendide et remercions bien vivement Monsieur le Curé d'Antheit.

Après l'office, c'est la réception à l'administration communale, réception toute simple mais combien cordiale.

Monsieur le Bourgmestre, entouré du conseil communal, accueille les Ch. A.; il dira, dans son discours de bienvenue, son émotion et sa joie de revoir les braves bérêts verts de 1940 qui ont gagné la sympathie de tous les Belges et particulièrement de la population d'Antheit.

Le Lieutenant-général Descamps remercie en termes bien sentis, comme il en a le secret.

C'est ensuite la visite au cimetière où l'administration communale nous a réservé une surprise.

En effet, on inaugure aujourd'hui un nouveau cimetière et c'est à notre Général que revient l'honneur de couper le ruban symbolique. En y pénétrant, nous en connaissons le motif: au milieu de l'enclos funèbre, se dresse un mémorial aux héros de la guerre. Comme nous le dira M. le Bourgmestre, c'est le premier monument funéraire du nouveau cimetière et il est logique que ce soit celui de nos concitoyens morts pour la Patrie; à eux, en premier lieu, va notre reconnaissance.

Le monument est abondamment fleuri et des gerbes sont déposées sur les tombes des Ch. A. tombés à l'ennemi; puis dans le plus grand recueillement la musique d'Antheit joue une «Brabançonne» de circonstance.

Le cortège, qui s'est reformé, fait arrêt au monument aux morts de 1914-18; le président local fait un magnifique discours. Il exprime la reconnaissance de tous et particulièrement

de ceux de 40, aux anciens, à ceux qui leur ont montré la voie du Devoir.

La clique joue le «Last Post» pendant que les délégations fleurissent le monument.

On gagne ensuite la rue des Chasseurs Ardennais.

Les personnalités prennent place à proximité de la plaque commémorative.



Les deux animateurs de la vaillante section de Huy: le grand mutilé Fernand Delhamende, président; et l'adjudant Lechien, secrétaire.

Le secrétaire national parle au nom de la Fraternelle.

Il remercie d'une façon particulière l'administration communale pour son beau geste, comme pour tout ce qu'il lui a été donné de voir au cours des cérémonies. Il dit: «Votre petite commune pourrait être citée en exemple à bien de grandes agglomérations, tout, ici, respire le plus pur patriotisme...»

Il s'adresse ensuite à la jeunesse à qui il donne une leçon de patriotisme; citons quelques passages: «Un peuple qui n'a plus le courage de défendre ses libertés, les perdra sûrement; il est nûr pour l'esclavage!»

«...Sa Patrie, on doit la défendre comme on le fait pour sa mère, prendre sa défense envers et contre tous!»

«...Il faut de bonnes armes pour se défendre, mais, ce qu'il faut surtout, c'est une volonté inébranlable, un moral à toute épreuve!»

La musique joue la «Brabançonne» pendant que le Général Descamps dévoile la plaque où sont gravés les noms des Ch. A. de la localité tombés à l'ennemi. Un grand invalide d'Antheit, blessé par la bombe qui tua son ami dont le nom figure sur la plaque, dépose une magnifique gerbe.

M. le Bourgmestre prend alors la parole; il signale les hauts faits d'armes des unités au bérêt vert de 1940. Ensuite, il rappelle l'angoisse des habitants en apprenant la capitulation; ils ont suivi, en pensée, leurs braves soldats en captivité et ont compati à leurs peines; beaucoup de colis, confectionnés avec «affection», ont été envoyés dans les camps.

La commune est fière — dit-il — d'honorer des braves de cette trempe...

Il termine en disant: «La caserne est là et le plus grand honneur que l'on puisse faire à notre population est d'y ramener des unités Ch. A.!»

Les enfants de l'école des filles chantent un hymne de circonstance avec une réelle maîtrise.

Le Commandant Rogiers parle au nom de nos amis des Flandres et rend hommage à tous ceux qui sont tombés pour la Patrie.

On se retrouvera à 13 heures au local où un dîner est servi à environ cent convives.

Nous nous trouvons ici chez un bien brave homme, M. A. Masson; c'est le vrai «supporter» de la section. Rien n'est de trop ni... impossible quand il s'agit des Ch. A. Qu'il veuille trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

C'est l'ambiance habituelle des réunions Ch. A., telle que l'a décrite Jacques Philippet dans ses reportages: d'une cordialité émouvante.

Nous entendons des allocutions d'usage, des remerciements. On applaudit particulièrement le Président, l'Adjudant Lechien et M. Masson.

Le soir, un bal animé et fort réussi clôture les festivités d'Antheit.

De cette belle manifestation Ch. A., nous retiendrons une chose: la leçon donnée par l'actif président de la section de Huy, notre ami Delhamende.

Et nous formerons un souhait:

Puisse certains dirigeants de section suivre son exemple!

E. L. F.



Le dynamique secrétaire national, le colonel Krack, parle à Antheit.

## Les cérémonies de Vinckt

On nous a fait remarquer que dans le compte rendu des cérémonies de Vinckt, nous avons oublié de mentionner la présence du drapeau de la sous-section de Molenbeek.

Nous nous excusons de cette omission bien involontaire et nous rectifions de grand cœur et d'autant plus, que ce drapeau est de toutes nos manifestations et toujours porté par un bien sympathique camarade.

E.L.F.



### La Section A. O.

Notre jeune et vaillante section de l'A. O. a connu des moments difficiles par suite de la réorganisation de l'armée. Bon nombre de bérêts verts ont dû quitter le beau bataillon et tout le comité a été dispersé.

Mais les bonnes volontés ne manquent pas chez nos jeunes Ardennais; des vaillants ont repris le flambeau et nous savons qu'il est en bonnes mains.

Le nouveau comité comprend: Commandant Fairon, président; Commandant Moïny, vice-président; Adjudant Damas, secrétaire; 1er Serg. Simal, secrétaire-adjoint; 1er Serg. Gerard, trésorier; Caporal Roufosse, trésorier-adjoint.

A. O., en avant!

FRATERNELLES, SECTIONS,

pour vos drapeaux une seule adresse:

## A. SERVAIS - MICHEZ

Un ancien de 14-18 du 10e de Ligne  
Mutilé, Résistant armé 1940-1945

46, rue Brun — ANDENNE

Téléphone 168

Expédition en province  
- Devis sur demande -

CAMARADES, FAVORISEZ-LE!



## Au monument Cady !

Rappelons-le : il est situé à Bastogne le long de la route conduisant au Mardasson.

Fin juillet, des mains pieuses sont venues fleurir, de belle façon, le monument; il disparaissait sous les gerbes.

Nous remercions de tout cœur ces mains « anonymes » et nous nous permettons de féliciter — non pas les mains — mais l'ardent patriote, admirateur des Ch. A., qui a fait ce beau geste.

Du coup, les touristes se rendant au Mardasson, ont eu leur attention attirée par notre humble monument; la plupart sont descendus de voiture et sont allés se recueillir, en pensant au chasseur ardennais Cady, cet artisan de la victoire... de la première heure.

Amis Ch. Ard., si l'occasion se présente, faites aussi un beau geste !

YVES.



## Encore 1940...

Le célèbre Capitaine anglais Liddell Hart, considéré comme le meilleur critique militaire contemporain, vient d'évoquer les événements de mai 1940 et le rôle joué par l'armée belge.

On y lit notamment :

« Le plus tragique pour le Roi fut que le revirement de l'opinion eut son origine non dans ses propres fautes ou erreurs, mais dans les fausses accusations lancées contre lui pour couvrir les erreurs des autres dans l'effondrement de l'Ouest en 1940. Ce mensonge, avec l'effet d'amplification qui l'accompagnait, demeura la principale cause de ses difficultés.

» A cela s'ajoutent encore comme une ironie du sort, les conséquences de sa courageuse décision de rester près de son peuple et de ses troupes, lorsqu'ils furent surpris par les Allemands, au lieu de profiter de sa situation privilégiée pour fuir avec ses ministres, comme d'autres souverains l'ont fait.

» La conséquence de ce geste d'abnégation fut qu'il ne put empêcher la diffusion de ce mensonge originel, car, dans sa situation de prisonnier de guerre, toute démarche « diplomatique » qu'il aurait tentée pour protéger son peuple contre l'opresseur, pouvait être et aurait été faussement interprétée.

On se réjouira de cette objectivité; mais on est en droit de se demander pourquoi le fameux historien a tant tardé à aborder ce sujet. Raison d'opportunité politique?... Britannique, bien entendu !...

Chasseurs Ardennais, pourquoi ne pas favoriser les Anciens? C'est votre devoir de leur accorder votre préférence. ACHETEZ DONC VOS LIVRES, JOURNAUX, MAGAZINES BELGES ET ETRANGERS, LA PAPERIE, VOS TABACS, CIGARES ET CIGARETTES A LA

*Librairie Pol Devignon*

79, Bd Emile Bockstaal - Tél. 26.58.25 - Bruxelles  
EXPEDIE EN PROVINCE

## Le sens de la grandeur...

L'incident est rapporté par notre excellent confrère, le bulletin de l'U.F.A.C. 1940-45 - Congo.

Le Gouverneur Général du Congo est revenu en Belgique pour assister aux cérémonies des 16 et 17 juillet dernier. Il a été accueilli à l'aérodrome par quelques fonctionnaires... en toute simplicité, comme il se doit pour le simple représentant du Roi dans nos territoires d'outre-mer.

Non seulement, son arrivée ne fut marquée d'aucun décorum, mais M. Jungers fut invité, comme un simple passager, à passer au bureau des douanes, où il dut attendre son tour et ouvrir ses valises. L'auteur de cette comédie à sans doute trouvé cela malin... Nous pas !...

S'il s'était agi d'un parlementaire, on n'aurait pas osé lui imposer le moindre contrôle.

# COUPS DE

## Le danger allemand

Nous avons déjà à plusieurs reprises alerté nos lecteurs et avons attiré leur attention sur certaines manifestations de l'état d'esprit des Allemands, de nature à nous inciter à la vigilance.

La situation est loin de s'améliorer. Au contraire, avec le temps, les vaincus deviennent de plus en plus arrogants. Sans doute, les Boches ont-ils gagné la partie le jour où les Alliés de la guerre se sont divisés et ont cherché l'un et l'autre à s'attirer leurs bonnes grâces. De vaincus inconditionnels, ils sont devenus ceux qui se laissent prier et posaient des conditions. Certes, il n'était pas possible de l'Allemagne de la carte du monde. Mais on voulait la faire disparaître en tant que puissance nationaliste aux instincts dominateurs. On a pensé que la solution résiderait dans son intégration dans une Europe unie. Les Allemands n'ont pas boudé à cette proposition. Ils se lancent avec fougue dans la lutte pour l'unité européenne. Pour faire une Europe unie, chacun y occupant sa place? Non... pour prendre la tête du mouvement et d'ici quelques années le dominer.

Le grand danger provient surtout de la caractéristique foncière de cette race, qui est l'instabilité. « L'Allemand n'existe pas, il devient » écrivait Nietzsche.

En attendant, si on ne parle pas encore ouvertement de revanche, on y songe...



## La future armée allemande

La dernière manifestation — et la plus significative — de la renaissance allemande a été la fusion des diverses associations d'anciens combattants en une organisation unique, qui groupera des millions de membres et sera patronnée par les anciens grands chefs de la Wehrmacht, notamment Guderian, le théoricien des Panzers, Ramcke, ex-chef des parachutistes, Student, l'amiral Hansen et, le plus remuant, le général von Manteuffel, ancien commandant de la division blindée « Gross Deutschland » et homme-lige de gros financiers et industriels. Même les Waffen SS ont été admis dans la nouvelle Ligue.

Soulignons en passant la leçon que nous donnent nos ennemis en groupant d'emblée en une seule association tous les anciens combattants. Ils font ainsi, suivant un mot connu, de l'impuissance de chacun, la puissance de tous. En action, nous avons mauvaise mine avec notre poussière d'associations, qui passent leur temps à se dénigrer et à se concurrencer.

La nouvelle « Union des Soldats Allemands » a publié un programme en sept points où elle reconnaît notamment la nécessité pour l'Allemagne de participer à la défense de l'Occident, mais sur un pied d'égalité. Elle réclame aussi le rétablissement des anciens soldats allemands dans la plénitude de leurs droits et la libération de tous les prisonniers, y compris les criminels de guerre.

La force de ce groupement, auquel aucun gouvernement allemand n'osera s'opposer de front, ne laisse pas de nous inquiéter; il doit inciter à la plus grande prudence dans les efforts en vue de l'intégration occidentale; de ces Messieurs. Gare à l'introduction du loup dans la bergerie !

POUR TOUTES VOS ASSURANCES...  
C'est un devoir de favoriser l'ex-Béret Vert

**N. A. PERNEEL**  
Assureur-Conseil

37, AVENUE RODENBACH — BRUXELLES III — TEL. 16.47.31  
ET N'OUBLIEZ PAS : Il s'occupe aussi d'assurances automobiles aux taux les plus avantageux

# BOUTOIRS

## Les objecteurs de conscience !

Allons-nous commencer en Belgique à... compter avec cette « race » ?

Que nenni !

L'impôt du sang est pour tous !

Pas d'exception, hormis les inaptes !

Le gouvernement a le DEVOIR d'y veiller.

Il faut des mesures très énergiques pour enrayer le mal.

Notre Ministre de la Défense Nationale qui a fait tant de belles et bonnes choses pour renforcer l'armée, tant au point de vue matériel que moral, saura trouver un remède efficace.

Nous nous permettons de lui suggérer de faire voter une loi ne comportant qu'un article, libellé à peu près comme suit :

« En temps de guerre, comme en temps de paix, l'objecteur de conscience est puni, d'après les dispositions du Code Pénal; cette condamnation entraîne automatiquement la perte des droits civils et politiques ainsi que la qualité de Belge ! »

N'est-ce pas logique ?

Il refuse de défendre sa mère, sa Patrie.

Il faut le renier ! Mieux, il faut le chasser de la communauté « Belgique » !

F.



## Sur le même sujet :

### Encore une lettre !

Les objecteurs de conscience refusent qu'on leur applique une loi, celle sur la milice.

D'après les journaux, ces gens trouvent des adeptes partout, même dans les milieux parlementaires. Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs !

Attention, Messieurs les Députés et Sénateurs, lisez l'histoire la Chine... !

Rendez-vous compte aussi que cette loi est sacrée : n'est-ce pas l'impôt du sang ?

Aux anciens combattants de toutes catégories, je lance un appel :

Si l'on n'applique pas la loi sur la milice, nous devons refuser d'appliquer les lois sur les impôts, refuser de payer quoi que ce soit à l'Etat.

Et... nous nous justifions ainsi : Notre conscience nous l'interdit !...

Nous refusons de donner notre argent vu qu'il profite aussi aux objecteurs de conscience; en somme c'est peu de chose en comparaison avec le refus des autres, eux refusant de donner leur sang ou leur vie si la Patrie est en danger.

X.



## L'aubaine des carottiers...

Si jamais on se mettait en tête de créer un statut de l'objecteur de conscience, on verrait surgir des milliers d'« idéalistes » auxquels répugneraient le service militaire et le port des armes en temps de guerre. Autant laisser le soin de servir le pays aux seuls volontaires. Pendant ce temps-là, les « objecteurs... » prendront les bonnes places.

Ceci nous rappelle une parole du maréchal Niel, que nous soumettons aux réflexions de nos parlementaires, qui auraient l'intention de se laisser apitoyer par les simagrées de ces carottiers :

« Vous avez peur de transformer la France en caserne; prenez garde de la transformer en cimetière. »

## Modernisation...

Selon des informations de presse, les casernes d'Arlon vont subir pas mal de transformations. Le Colonel Dumortier aurait obtenu 20 millions à cet effet.

Callemeyn sera agrandie et modernisée; elle sera dotée du chauffage central.

A Léopold, on créera de nouvelles chambres pour officiers de réserve et on installera l'Administration militaire.

## LA DROGUERIE GRISART

80, rue Ad. Lavallée à MOLENBEEK

est tenue par un Chasseur Ardennais

ON Y TROUVE DE TOUT

REDUCTION AUX CHAS. ARD.

Tél. 25.38.17

## Mesquinerie...

Le fauteuil du trône royal, qui n'est guère placé dans l'enceinte parlementaire, qu'à l'occasion des prestations de serment, portait sur le dossier, en lettres brodées, notre devise nationale : « L'Union fait la force ». On s'est étonné de ne plus voir cette inscription lors de la prestation de serment du Roi Baudouin. On l'a fait disparaître parce que, tenez-vous bien, elle ne figurait qu'en langue française. Alors, pour ménager certaines susceptibilités...

Ch. A. favorisez ceux qui nous aident...  
achetez

ORFÈVRERIE  
*Christofle*

MAISON

\* DEVAUX \*



BRUXELLES

3 CHAUSSEE DE LOUVAIN (PLACE MADOU)  
TELEPH. 17.73.00



## Le gouvernement et les victimes de la guerre

Un conflit, entré dans sa phase aiguë, oppose le Gouvernement aux associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre. L'affaire ne date pas de quelques semaines, ni même du gouvernement actuellement au pouvoir. Mais, le conflit est arrivé à son point de maturité sous le présent gouvernement, et celui-ci supporte seul les poids des responsabilités, qui, pour être sévères, ne lui sont pas imputables en exclusivité.

Les pourparlers ont commencé voici plusieurs années; la solution fut toujours renvoyée, en dépit de promesses, encommissionnement, etc... Bref, suivant la méthode chère aux politiciens, on laissait dormir le dossier pour le réveiller, au successeur. Mais le gouvernement actuel s'est trouvé, lui, devant l'obligation de faire quelque chose: outre que l'affaire était pendante depuis trop longtemps et que l'impatience commençait à gagner les intéressés, la longévité inaccoutumée du ministère et la hausse sensible du coût de la vie depuis un an l'ont acculé à prendre des décisions.

Le différend porte, on le devine, sur les pensions de réparation accordées aux veuves, orphelins, ascendants et invalides de la guerre.

Situons d'abord le problème. Il existe pour les victimes de la guerre 1914-18 une loi datant du 28 juillet 1926. Nous n'allons pas en exposer ici le mécanisme, d'autant plus que cette question n'intéresse qu'exceptionnellement nos lecteurs. Bornons-nous à rappeler qu'elle prévoit: la mobilité automatique des pensions de guerre en fonction des variations du coût de la vie. Le système fonctionna sans heurts jusqu'en 1940, à la satisfaction de tout le monde: les pensions étaient automatiquement augmentées ou diminuées suivant les variations de l'index-number. Vint mal 1940 et la cessation de la publication de l'index. Il fallut recourir à des palliatifs. La vérité oblige à dire que, pendant l'occupation, les secrétaires généraux et, immédiatement après la libération, le gouvernement Pierlot et, quoique non sans difficultés, le gouvernement Van Acker, accordèrent aux victimes de la guerre des revalorisations de pensions raisonnables.

Les choses ont mal tourné avec l'arrivée au pouvoir du colonel Defraiteur et de M. Merlot. Le premier, tout fier de sa solide promotion, s'empressa d'abandonner au nouveau Ministère du Budget, créé pour y caser M. Merlot, l'administration des pensions militaires qui, de tout temps, avait été rattachée à la défense nationale. M. Merlot avait des idées très personnelles sur les problèmes qui allaient être de sa compétence. Il était notamment persuadé que la plupart des titulaires de pensions d'invalidité étaient des carottiers; il voulait extirper tous ces «abus», réformer de fond en comble leur statut et transformer notamment les pensions en allocations dites sociales, qui ne seraient allouées qu'aux «plus malheureux». Il trouva une oreille complaisante dans l'administration.

Heureusement, les réactions des associations d'anciens combattants et du parlement (pour des raisons très différentes) ne lui permirent pas de mener ses projets à... bien!

Néanmoins, il réussit à faire assez de mal. Et notamment cette loi du 10 août 1948, qui était destinée, suivant ses propres déclarations à revaloriser, à titre de mesure transitoire, en attendant la re-publication de l'index, les pensions de guerre et qu'on brandit aujourd'hui comme mesure définitive, avant stabilisation de la taxe sur les successions; et qu'il supprima le 28 juillet 1926. C'est de cette loi, votée dans la bousculade d'une fin de session, que vient tout le mal et c'est à cause d'elle notamment que la F.N.I. a perdu, en première instance, le procès qu'elle avait intenté au gouvernement.

Les associations d'anciens combattants ont eu tort d'accepter cette loi du 10 août 1948, tombant dans le piège que leur tendait MM. Spaak, Merlot et Defraiteur. Mais, on peut dire que leur bonne foi a été surprise et on est presque en droit de qualifier d'abus de confiance l'attitude du gouvernement d'alors.

Les invalides, veuves et orphelins de la guerre 1940-45 disposent d'un statut différent de celui de leurs aînés. Il est contenu dans la loi du 26 août 1947, modifiée par celle du 10-8-1947, lois préparées par l'administration, cautionnées par le tandem Merlot-Defraiteur et votées toutes deux en quelques minutes, le dernier jour de la session parlementaire. C'est le type de la loi bâclée, pleine de contradictions, d'imprécisions; ceux qui doivent l'appliquer se rendent compte chaque jour de la mauvaise qualité du travail. Ce n'est pas le moment de nous étendre sur ce sujet. Nous espérons avoir l'occasion d'y revenir.

Disons seulement que les victimes de la dernière guerre sont nettement défavorisées par rapport à celles de 1914-18. Au point de vue mobilité de la pension, elles se sont vu affecter un indice 2,25, qui était à ce moment celui des traitements des fonctionnaires; lesdites pensions devaient donc varier en principe en même temps que les rémunérations des agents des services publics, mais alors que celles-ci ont été amarrées à plusieurs reprises et se situent quelque part entre l'index 4 et 5, elles sont demeurées inchangées, sauf une augmentation de 15 p.c.

Pour donner une idée de la disproportion qui existe entre les pensions de guerre et les autres rémunérations, il nous suffira de signaler qu'elles se trouvent à l'indice 2,38 par rapport à 1939, alors que l'indice du coût de la vie est à 4,15. Tous les traitements, salaires, pensions, et autres indemnités ont été péréqués en fonction de la hausse du coût de la vie: ... sauf les pensions de guerre, décidément traitées en parents pauvres.

Le problème étant posé au gouvernement Pholien, le Premier ministre et ses collègues s'en sont déchargés sur le ministre des Finances, qui avait repris les attributions du défunt département du budget. C'était évidemment le ministre avec lequel il était le plus difficile de traiter. M. Van Houtte s'est placé à un si haut point de vue budgétaire et est demeuré insensible à tous les autres arguments, si éloquentes fussent-ils. On est en droit de se demander pourquoi il n'a pas fait preuve de la même intransigeance à l'égard des autres revendications, notamment celles lui présentées par les syndicats.

D'abord, le Ministre s'est borné à déclarer qu'il n'avait pas d'argent. Finalement, il a consenti à accorder un somme d'environ 200 millions pour une revalorisation partielle; il avait l'intention de remettre cette somme à l'O.N.I.G., l'O.N.A.C. et l'O.N.O.V.A., pour aider «les plus malheureux». Des charités, quoi! Il s'est enfin arrêté à la formule suivante: augmentation de 25 p.c. pour les veuves de guerre mariées avant le fait dommageable et 15 p.c. pour les invalides de 50 p.c. et plus. Le parlement sera saisi d'un projet de loi, à cet effet, quand ces Messieurs voudront bien mettre fin à leurs vacances.

Pour justifier sa proposition, le gouvernement invoque la charge du budget des pensions, déclarant qu'il préfère donner 15 p.c. aux «plus intéressants», que 10 p.c. à tout le monde. Il invoque le nombre élevé de petits pourcentages, le fait qu'il existe pour la guerre 1914-18 diverses catégories de «veuves de guerre» non admises pour la guerre 1940-45 (veuves mariées avant le 31-12-1929, veuves remariées, pensions de réversion...). Tous ces arguments ne manquent pas de poids, mais ils ne sont pas convaincants et laissent dans l'ombre l'essentiel: la préférence des lois de réparation.

Quelle est l'attitude des associations d'anciens combattants? A la séance de la commission Lebert de janvier 1951, les associations unanimes ont voté un ordre du jour demandant une revalorisation générale de 20 p.c.; elles auraient accepté provisoirement de transiger à 15 p.c. Mais l'unité a été vite rompue et certaines associations ont traité séparément avec le gouvernement sur d'autres bases, à la grande satisfaction de ce dernier.

Les A. C. font aussi remarquer que la charge des pensions de guerre est en diminution, alors que leur nombre a augmenté; en effet, elles représentaient 4,58 p.c. du budget total en 1938 contre 3,03 p.c. en 1950. Ils soulignent qu'ils ne présentent pas de revendications nouvelles, mais qu'ils réclament simplement l'application de la législation existante.

La polémique au sujet de cette affaire est déplaisante et il serait désirable que le parlement prenne sans tarder des mesures en vue de rétablir la mobilité automatique desdites pensions, en adaptant la loi de juillet 1926 et en l'étendant aux invalides de la dernière guerre.

D'autre part, l'argument des moyens financiers, invoqué comme essentiel par le gouvernement, n'aurait de valeur que si la sévérité gouvernementale s'appliquait à tout le monde, mais on est loin de compte et il ne faut tout de même pas que les seules économies soient faites sur le dos des victimes de la guerre. Le gouvernement pourrait trouver, dans la mise en application de la taxe sur les exemptés du service militaire, plus qu'il ne faudrait pour payer la revalorisation. En outre, l'argument budgétaire n'est jamais invoqué quand il s'agit de payer des centaines de milliers de francs d'arriérés, voire de millions, à des «roussis» de la collaboration, qui ont réussi à se faire blanchir grâce à la lassitude générale.

Ceci ne nous empêche pas de souligner que les associations qui ont traité avec le gouvernement ont commis pas mal de fautes de manœuvre et qu'en ce qui concerne les victimes de 1940-45, le problème dépasse la question de savoir si on revalorisera ou non toutes les pensions. Ce qui importe surtout, c'est la révision de la loi du 26 août 1947, de façon à placer ceux de la dernière guerre sur le même pied que leurs aînés, c'est de mettre fin à certaines injustices qui sont actuellement commises grâce à cette législation boiteuse.

Il faut espérer que nos gouvernants se rendront compte de la nécessité de résoudre de façon satisfaisante cet ennuyeux conflit.

A. H.



### La répartition des pensions de guerre

Il intéressera nos lecteurs de connaître le nombre de pensions et allocations attribuées pour les deux guerres mondiales. Les chiffres ci-dessous sont ceux du 31 décembre 1949 :

Campagne 1914-18 :	
Pensions d'invalidité	76.638
Rentes de chevrons de front	214.062
Rentes d'Ordres Nationaux	19.242
Veuves et orphelins	23.668
Ascendants	5.545
Vicimes civiles	21.982
Soit au total 391.137 pensions	

Campagne 1940-45 :	
Pensions d'invalidité	45.327
Veuves et orphelins	12.109
Ascendants	8.327
Vicimes civiles	23.067
Soit au total 88.830 pensions	

Les invalides se répartissent comme suit par pourcentage :

Guerre 1914-18 :	
40.744 invalides ont de 10 à 25 p.c. d'invalidité.	
25.966 de 30 à 50 p.c.	
7.071 de 55 à 95 p.c.	
2.857 ont 100 p.c. et plus.	

Guerre 1940-45 :	
29.753 pensionnés de 10 à 25 p.c. d'invalidité.	
10.325 de 30 à 50 p.c.	
3.420 de 55 à 95 p.c.	
1.592 ont 100 p.c. et plus.	

On constate que la majeure partie des invalides ont moins de 25 p.c. d'invalidité et que le nombre de «pourcentés» à 55 p.c. et plus est fort réduit.

#### CHASSEURS ARDENNAIS! ADRESSEZ-VOUS EN CONFIANCE A VOS ANCIENS FRERES D'ARMES!

Le camarade MATTHYS, Jean — Volailles, Gibiers — Halles Centrales, échoppe 32, rue de la Vierge Noire, fait des prix spéciaux aux membres Chasseurs Ardennais.  
Remise à domicile - Tél. 12.75.13 - Expéditions en province

A vos camarades anciens Chasseurs Ardennais qui vous demandent comment ils pourraient obtenir la carte du combattant 1940-1945, donnez le bon tuyau: être membre de la Fraternelle.

### LE 2e CHASSEURS ARDENNAIS RECONSTITUE S'INSTALLERAIT A BASTOGNE

Le 2e Chasseurs Ardennais sera formé prochainement et, répondant au désir exprimé par la Fraternelle, Monsieur le Ministre de la Défense Nationale a décidé qu'il tiendrait garnison à Bastogne.

Le Secrétariat.

N.d.l.R. — Notons qu'un journal bruxellois a démenti cette nouvelle et a affirmé que le 2e Ch. A. s'installerait à Vielsalm, tandis que ce serait le 13e de Ligne qui tiendrait garnison à Bastogne. Nous espérons que c'est un canard.



A PROPOS DE LA PRESENTATION DU DRAPEAU DU 2e CH. ARD. A LA RELEVÉ DE LA GARDE AU PALAIS ROYAL!

Nous nous excusons auprès de nos membres de n'avoir pu les prévenir.

Nous n'y sommes pour rien. En effet, le secrétaire national de la Fraternelle a été prévenu LE JOUR MEME, le 7 septembre, à 16 heures, par une communication téléphonique de l'E. M., Province du Brabant.

Et la cérémonie avait lieu à 17 heures! Quel est le responsable? Si on avait voulu éviter la présence d'une délégation de la Fraternelle on n'aurait pas agi autrement!

S'il y a eu un oubli, c'est bien malheureux! C'est même déplorable de traiter «par dessus la jambe» des cérémonies d'une telle importance morale!

K. F.

CAMARADES DE PROVINCE.  
ETES-VOUS A BRUXELLES  
ET MEME VOUS, BRUXELLOIS,  
POURQUOI NE CHOISIRIEZ-VOUS PAS

L'HOTEL-PENSION  
**THEVENET**  
ET  
**ROEGIERS**

97, RUE SOVERAINE  
IXELLES-BRUXELLES  
(près avenue Louise)  
TELEPHONE: 12.71.12

CONFORT MODERNE — CUISINE SOIGNEE  
BEAU JARDIN — PRIX TRES MODERES  
Et n'oubliez pas qu'il y a toujours une  
BELLE REDUCTION POUR NOS CAMARADES



## LA CROIX DE GUERRE FRANÇAISE AU 1<sup>er</sup> CH. A.



Le général GUILLAUME, qui vient d'être nommé résident général de France au Maroc, salue la délégation de la Fraternelle à la cérémonie de remise de la Croix de Guerre française au Drapeau du 1<sup>er</sup> Ch. A.

### O.N.A.C. - Allocations de naissance

L'O.N.A.C. a décidé que l'allocation de naissance ne constituerait plus, à l'avenir, une prime systématiquement accordée aux familles jouissant même de revenus moyens.

Elle a estimé qu'il y avait lieu de revenir aux règles communes : l'allocation de naissance sera en conséquence accordée à tous les ressortissants incistinctement, mais seulement lorsque l'enquête sociale détaillée, à laquelle il sera procédé dans chaque cas, établira l'état de besoin des intéressés.



### Réductions aux Grottes de Remouchamps

Sur simple présentation de la carte U.F.A.C. 1940-45 de l'année en cours (donc la carte de membre pour 1951 envoyée par notre Fraternelle à tous nos membres en règle de cotisation), les réductions très importantes suivantes seront accordées à l'entrée des Grottes :

Adultes isolés : 50 p.c. soit 25 fr. au lieu de 50 fr.  
Enfants les accompagnant : 75 p.c. soit 12,50 fr. au lieu de 50 fr.

En groupe d'au moins 18 personnes : même avantage que ci-dessus plus une entrée gratuite pour le chef de groupe responsable.

## Les sports au Bataillon Ch. A.

Nos jeunes soldats de la classe 51 se livrent à la pratique des sports de masse avec ardeur et enthousiasme, encouragés en cela par leur chef de corps et leurs officiers et sous-officiers.

Voici quelques-uns des résultats enregistrés au cours des derniers mois :

**TESTS PHYSIQUES** : Pour les tests de base, effectués après six semaines de présence, 7933 p.c. de réussites ; 93,16 p.c. de réussites pour les tests de perfectionnement (après 4 mois) et 95,27 p.c. pour les tests de combat, le série (après sept mois).

**FOOTBALL** : Le bataillon s'est fait éliminer au deuxième tour au Championnat de l'Armée.

**HANDBALL** : Elimination en 1/4 de finale du Championnat de l'Armée.

**BASKET-BALL** : Elimination au 4<sup>e</sup> tour.

**ATHLETISME** : Au Championnat militaire, le Bon s'est fait battre de 5 points par le Bon Moto, au deuxième tour ; il a battu le Bon de Chasseurs à pied.

**CROSS** : Au Championnat de l'Armée, qui réunissait 77 équipes, le Bon alignait une équipe de 20 hommes qui s'est classée 27<sup>e</sup> (pour les cinq premiers). Le bataillon a obtenu la quatrième place au Challenge du mérite.

**BALLE PELOTE** : Au Championnat militaire, le Bon a été battu de justesse au 2<sup>e</sup> tour par le 4<sup>e</sup> Génie.

**DRILL** : Au championnat de drill de la Brigade, le Bataillon Ch. A. l'a brillamment emporté devant le 2<sup>e</sup> de Ligne et Libération.

**MARCHE** : Une équipe constituée du lieutenant De Schodt, des sergents Malaise, Potgens, Defreine, De Brouwer et Delcourt a représenté le Bon aux quatre jours de marche de Nimègue (4 x 40 km.). Ainsi, le Bon est le seul à avoir participé trois fois consécutivement à cette épreuve.

**COUPE REMIENNE** : Le commandant Remience, en stage au Bon, a offert une coupe challenge mise en compétition entre les officiers et sous-officiers du Bon pour les sports suivants : hand-ball, volley ball, basket-ball, deck tennis, ring ball, cross natation, balle pelote, football, tennis, ping-pong.

**DIVERS** : Au sein de chaque compagnie, existe une équipe de hand-ball, de basket-ball, de football et de balle pelote. Six équipes de basket et 28 boxeurs débutants sont inscrits pour le tournoi de masse de l'Armée.

## GALERIES REDING

18, AVENUE DE LA TOISON D'OR — BRUXELLES  
TELEPHONES : 11.40.16 - 11.48.93

Grandes ventes régulières  
Vente amicale permanente

Directeur-Propriétaire : R. H. REDING, Expert près les Tribunaux  
Le plus important organisme de ventes publiques de la Porte de Namur

### Fonds de Soutien

Dans le dernier Bulletin, la rédaction a fait appel à ses lecteurs en vue de « garnir » la présente rubrique.

Quel est le résultat ?

Le Bulletin vous plaît-il ?

A vous de conclure si vous voulez qu'il continue à paraître sous le format actuel !

## La TOMBOLA du Souvenir National

organisée par  
P.U.F.A.C. 1940-45, la F.N.A.P.G.  
et la LIGUE DU SOUVENIR

### LOTS NOMBREUX ET DE GRANDE VALEUR :

1 MILLION

1/2 MILLION

6 AUTOS

20 bons d'achats de 10.000 frs

40 bons d'achats de 5.000 frs

200 bons d'achats de 2.000 frs

40 postes de T. S. F.

200 bicyclettes

etc... etc...

EN TOUT 6.000 LOTS IMPORTANTS !

### AVEZ-VOUS VOTRE CARNET ?

Le carnet : 100 frs (avec billet de couverture gratuit).

Le billet : 10 frs.

Sur chaque carnet, vendu par elle, notre Fraternelle recueille une ristourne pour son service social.

● Réclamez votre carnet au Président ou à un membre du comité de votre section !

### Ou bien, VERSEZ D'URGENCE

100 frs par carnet au C.C.P. 34.49.69 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais à Arlon.

Les commandes de carnets peuvent être adressées au Secrétariat National de la Fraternelle, 22, Avenue Alex. Bertrand, Forest (Bruxelles).

Tous au travail !... et Merci d'avance !



## A propos du réarmement moral

Des avis reçus au sujet de notre article dans le dernier Bulletin sur le sujet ci-dessus, nous pouvons déduire que les Ch. A. partagent notre opinion.

C'est normal ! Au cours des dix-huit jours de campagne, ils ont pu voir la triste « épopée » de certaines troupes sans moral.

Cependant, nous nous faisons un devoir de signaler les remarques de nos amis.

Ci-après quelques extraits de lettres à ce sujet :

« ... D'accord avec vous, les « e... » forment un poids bien lourd à traîner en campagne... ! »

« Une cause certaine du manque de moral actuel à l'armée, ce sont les mesures prises, après la libération, pour le congédiement d'officiers, de sous-officiers et de soldats de carrière ; certaines de ces mesures frisaient l'injustice. »

« Il est un fait agréable à constater, le Ministre actuel essaie de remédier à cet état de choses et il a pris des décisions heureuses à ce sujet. Nous espérons qu'il continuera dans cette voie... ! »

\*

« S'il faut un armement adéquat et... des avions — rappelez-vous 1940 —, il faut avant tout une volonté tenace pour s'en servir, avec un maximum de rendement ! »

« A mon avis, il faut, dans les unités, développer au maximum l'esprit d'équipe ; cette dernière fait des miracles si elle est bien guidée... ! »

\*

« ... D'accord, d'accord ! Pas de trop grands mots... Nos jeunes soldats doivent surtout savoir que le « froussard » est plus en danger que les braves, le danger étant des deux côtés pour lui ; aussi que la « frousse » comme le mauvais travail n'amène que des misères. »

\*

« ... Les jeunes, ils doivent avoir l'âme de ce Chasseur Ardençais qui, à l'annonce de la capitulation, disait à son commandant : « Ne pleurez pas, mon commandant, les Boches ont gagné la première manche, mais nous aurons l'autre et la belle surtout... »

\*

« ... Former des chefs d'élite, c'est facile à dire... Il manque déjà tant d'officiers et de sous-officiers ; on ne peut guère choisir... »

« Le renforcement de l'armée et l'allongement du service militaire, n'est-ce pas doubler l'armée ? »

« A-t-on doublé le cadre ? »

« Le cadre existant n'est-il pas surmené ? »

« Il faut réduire les services au maximum, au besoin rappeler à l'active des pensionnés pour assurer les services auxiliaires mais, la troupe ne peut, en aucun cas, souffrir du manque de cadres. »

\*

« La troupe doit se sentir protégée et comme il a été dit dans notre Bulletin, il faut des mesures très rigoureuses contre la trahison et l'espionnage. »

YVES.

### Donnez du travail à vos frères d'armes

Notre ami GILIS, père de famille nombreuse, habitant 395, Chaussée de Gand, à Bruxelles, téléphone 26.60.05, est un spécialiste dans la fabrication et la réparation de fauteuils, ressorts de lit et de matelas.

En vous adressant à lui, vous ferez une bonne action et vous y trouverez votre bénéfice.

Vous pouvez sans crainte le recommander à vos amis, ils vous remercieront.

## NOUVELLES des nôtres

### SECTION DE HOUFFALIZE

#### FUNERAILLES DU CAMARADE MASSET

Le 28 juillet dernier, en l'église de Les Tailles, a été célébré un service solennel pour le repos de l'âme du soldat LÉON MASSET, ancien Ch. Ard., prisonnier de guerre, prisonnier décédé en captivité en 1945.

Rappelons que LÉON MASSET avait servi au 3e Ch. Ard. à la 8e Cie d'abord puis à l'E.M. du III Bon.

Nombreux, — trop peu cependant —, furent les camarades Ch. Ard. qui ont voulu rendre un dernier hommage à leur frère d'armes. La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère de piété et de souvenir.

On notait la présence des capitaines de réserve Lamborelle et André, anciens de la 8e Cie, qui tout au long de la campagne de 40 soutinrent par leur exemple l'ardeur de leurs hommes. A l'issue de la cérémonie, le cortège se rendit devant le monument aux morts des deux guerres. N'était-ce pas l'endroit tout désigné pour supplier à l'absence d'une tombe ?... Là, des discours furent prononcés par M. le bourgmestre, par un ancien P. G. et enfin par le capitaine de réserve L. André qui parla au nom de la Fraternelle des Ch. Ard., et qui sut faire vibrer bien des émotions...

Bref, touchante cérémonie, qui prouve que l'esprit Ch. Ard. est toujours vivace dans bien des cœurs.

Puisse-t-elle contribuer à ramener au sein de la Fraternelle ceux qui, jusqu'à présent, sont restés sourds à son appel.

*Naissance :* Monsieur et Madame LEONARD-GUILLAUME de Bruxelles font part de la naissance d'une fillette, Marie-Thérèse.

## HOTEL des 4 COINS

163, rue de l'Hôtel de Ville

CH. JACOB

VIELSALM

Tél. 138

Tél. 138

★

ON Y VIENT DE LOIN

ON Y MANGE BIEN

ON Y REVIENT !

★

Vous y recevrez le meilleur accueil —

Et n'oubliez pas de dire que

vous aussi vous êtes Ch. Ard. !

## T O U R I S M E

### Vive l'Ardenne !

Que de fois vous avez entendu cette phrase : « Hier, on s'est bien amusé, on est allé en Ardenne ! »

Certes, on a parcouru une partie de l'Ardenne, mais on n'a rien vu !

Interrogez votre interlocuteur et vous apprendrez que parti de Bruxelles, par Dinant, il a gagné la vallée de la Semois, puis est remonté par Houffalize pour suivre la vallée de l'Ourthe et il est rentré dans la capitale très tard ; il ne vous dira pas qu'il était fourbu ! Il s'est bien arrêté quelque part pour manger un morceau sur le pouce ou... ses tartines, mais tout son dimanche s'est passé sur la route et à quelle vitesse ?

Bref, il a bouffé des kilomètres, il a dévoré l'espace.

Le touriste, tel que nous l'avons connu, n'existe plus guère ; je veux dire celui qui s'installe quelques jours ou quelques semaines dans une localité touristique, éprouse la nomenclature des promenades à pied, visite et admire nos beaux sites, se refait des poumons en parcourant nos forêts et profite au maximum du calme et de la tranquillité qui caractérisent l'Ardenne.

Après un séjour de ce genre, on rentre frais et dispos, on est repapé.

On dirait que cela est passé de mode, il faut aller vite, voir les plus beaux paysages à du 100 à l'heure ; ou encore aller « se reposer » dans un grand centre, où, le soir, après le cinéma, on pourra aller danser jusqu'aux petites heures. Il y a aussi le snobisme, l'attrait de l'étranger afin de pouvoir dire à ses amis et connaissances : « Moi, j'ai passé mes vacances, en France, en Suisse, en Italie ! »

C'est la triste réalité du moment, la rançon de la vie moderne du siècle de la vitesse !

Cependant notre jeunesse ne demande pas cela, on semble l'y pousser. A titre d'exemple, je donne textuellement une conversation entendue, quelque part sur les bords de l'Ourthe, entre un garçon d'une quinzaine d'années et son grand-père :

— Eh bien, Léon, t'amuses-tu dans mon village natal ?

— Ecoute, Bon Papa, je n'ai fait que passer ici, rien ne m'y tenait puisque tu n'y étais pas réinstallé. De mes passages, je n'avais rien retenu.

— Et maintenant, voilà déjà deux semaines que tu es ici ?

— Je ne savais pas qu'il y avait de si belles choses dans notre pays, je crois que j'ai découvert l'Ardenne ; chaque jour, je trouve du neuf.

— Ah !

— J'aime bien la mer mais pour quelques jours seulement, c'est trop monotone ; ici, à chaque pas, le paysage change et on ne s'en fatigue jamais.

— Cependant, tu n'as vu que les environs d'ici, nous irons voir toute la vallée à partir de la semaine prochaine.

— Je m'en réjouis.

— Que penses-tu du bon air de l'Ardenne ?

— Cela fait tellement du bien, je ne sais comment dire, il vous prend, on respire comme un parfum qui pénètre surtout en parcourant les bois de sapins.

— Cet air, vois-tu, c'est de l'or pour la santé.

— Dommage que tous les gens ne le savent pas. Pour moi, c'est un petit paradis et j'ai déjà écrit à Papa que je m'amusais mieux ici que dans les grands voyages avec lui, où l'on passe un jour ici, le lendemain plus loin.

— Il t'a déjà répondu ?

— Oui, il dit : d'accord mais n'oublie pas, mon petit Léon, que les voyages forment la jeunesse, qu'en penses-tu, Bon Papa ?

— Mon petit, d'accord, d'accord ; si les voyages forment la jeunesse, il faut les effectuer d'une façon raisonnable, prendre le temps d'éveiller l'attention des jeunes gens, leur montrer les belles choses et non les étourdir et ruiner leur santé en courant les routes à une allure folle.

BORGEUX.

Lorsque vous vous trouvez aux environs de la Bourse...

NE MANQUEZ PAS D'ALLER

**AU LION D'OR**

PLACE ST-GERY, 23

Vous y trouverez souvent un camarade Chasseur Ardençais et toujours d'excellentes consommations !



*Le bulletin n'est envoyé qu'aux membres en règle de cotisation.*

*Les changements d'adresse doivent*

*être communiqués immédiatement à la*

*section régionale, ou au secrétariat national*

*ou à l'administration du bulletin.*



CANADIAN  
INVESTIGATORS INSTITUTE

## COURS FRANÇAIS

Le plus bel avenir

est réservé aux Détectives-Experts, diplômés.

Cours par correspondance moderne et récent. Aucune connaissance n'est nécessaire pour entreprendre les études avec succès. Diplôme et Certificat après 4 mois d'étude

- PRIX MODERES
- PROSPECTUS DETAILLES GRATUITS

Ecrire :  
Rue Van Hammée, n° 9 — BRUXELLES 3

Ristourne de 10 % aux Chasseurs Ardençais



# LE COIN DE L'INVALIDE

## L'imputabilité administrative des affections contractées en captivité

Les commissions de pensions font souvent des difficultés pour reconnaître les titres à pension d'invalidité pour des affections qui n'ont pas été déclarées ou décelées lors du retour de captivité, et qui se sont manifestées par la suite.

Interrogé à ce propos par un parlementaire, le Ministre des Finances a répondu :

**Aux termes de l'article 19 de la loi du 26 août 1947, sur les pensions de réparation, toute demande de pension d'invalidité doit, à peine de nullité :**

- 1) Etre introduite par lettre recommandée auprès de l'administration des pensions militaires ;
- 2) Contenir, outre des indications précises d'identité, tous les renseignements voulus sur la nature des événements auxquels le requérant attribue les blessures et infirmités qu'il fait valoir ;
- 3) Etre accompagnée d'un certificat médical établi par le médecin traitant ou tout autre médecin au choix du requérant et qui, pour chaque blessure ou infirmité que ce dernier fait valoir, mentionnera les constatations de ce praticien et son avis au sujet de la relation invoquée.

Le texte précité subordonne donc la validité de la demande de pension notamment à l'apport des éléments de preuve requis de l'origine de l'invalidité invoquée par le requérant. A cet égard, les commissions des pensions de réparation sont seules compétentes pour apprécier le bien-fondé des éléments de preuve d'origine.

Toutefois, il n'existe aucune raison, pour ces commissions, de ne pas tenir compte d'affections qui se sont manifestées postérieurement à l'examen médical organisé par l'arrêté-loi du 14 juin 1945 en faveur des Belges déportés ou emprisonnés par l'ennemi, quand les conditions de l'imputabilité, de la relation et de la preuve d'origine sont réunies.

Des instructions dans ce sens ont, par ailleurs, été données antérieurement aux commissions des pensions de réparation.

Il faut retenir de ceci que la liberté d'appréciation des commissions demeure entière. Il n'y a pas à priori d'hostilité pour les affections qui se sont déclarées postérieurement au retour, ni d'impossibilité de les faire reconnaître. Il reste cependant qu'il sera généralement bien difficile de réunir les éléments de preuve suffisants pour prouver que l'origine des affections se place en captivité.

## L'examen des dossiers à l'O.M.L.

Interpellé au sujet du délai moyen requis pour l'examen d'un dossier de pension par l'Office Médico-Légal (O.M.L.), chargé des expertises médicales, le Ministre de la Santé Publique et de la Famille a répondu ainsi qu'il suit :

*A l'heure actuelle, le délai pendant lequel un dossier reste à l'Office médico-légal est strictement limité au temps requis par la convocation du requérant dans un centre d'expertises et la confection du rapport du ou des médecins qui ont dû intervenir. Il n'y a plus aucun stock, en effet, depuis plusieurs mois déjà dans les services de l'O.M.L.*

*Les chiffres ci-après donnent une idée de la durée moyenne du séjour à l'O.M.L., à des époques différentes :*

*En août 1949, nonante jours ; en octobre 1949, quatre-vingt-cinq jours, en décembre 1949, cent jours ; en janvier 1950, cent jours ; du 1er octobre au 31 novembre 1950, cinquante-sept jours ; du 1er janvier au 31 mai 1951, cinquante-deux jours.*

*Il faut tenir compte que cette moyenne porte sur tous les dossiers, c'est-à-dire ceux dont les titulaires répondent immédiatement aux convocations aussi bien que ceux dans lesquels une circonstance quelconque allonge nécessairement les délais de l'expertise.*

*Parmi ces derniers, il y a de nombreux cas où le titulaire du dossier a changé de résidence ou de domicile en Belgique, s'est installé à l'étranger (en 1951, on relève plusieurs expertises effectuées notamment dans les deux Amériques et en Afrique) et éloigné de son domicile pour une cure dans un sanatorium du pays ou de Suisse, etc.*

Cette affirmation est conforme à la réalité. L'examen des dossiers par l'O.M.L. se fait maintenant avec diligence et n'est généralement cause d'aucun retard conséquent.

*Vous pouvez aider à la publication de votre bulletin, en lui procurant de la*

# PUBLICITE

*Pour connaître les conditions et obtenir tous renseignements s'adresser*

soit à l'Administration du Bulletin  
38, avenue Emile Bossaert à Koekelberg

soit à Victor ROBERT,  
23, rue Washington à Ixelles

Pourquoi acheter à des commerçants qui ne vous favorisent pas ?  
ADRESSEZ-VOUS DONC AU CAMARADE

**Charles HERMANUS**

**COUPEUR-CHEMISIER**

PYJAMAS — CHEMISES — CRAVATES ET TOUTS LES SOUS-VETEMENTS MESSIEURS — COUPE IMPÉCCABLE  
DERNIER CHIC

5, R. Princesse Clémentine, Brux. II — T. 25.80.08

# Les Livres

Dans le domaine « Grands voyages, terres lointaines et vie de nature » nous signalons à l'attention de nos membres les volumes suivants qui sont réellement de premier ordre :

Le « Charcot » et « Terre Adélie », par P. Dubard et L.-M. Bayle (Editions France Empire).

La Terre Adélie fut découverte par le capitaine de vaisseau DUMONT d'URVILLE qui accomplissait avec ses deux corvettes, « L'Astrolabe » et « La Zélee », un voyage de circumnavigation qui devait durer 3 ans et à qui Louis Philippe, roi féru de géographie, avait suggéré de pousser une pointe aussi avancée que possible vers le pôle austral. Partant de Hobart en Tasmanie, le 1er janvier 1840, il atteignit 19 jours plus tard une terre à laquelle, en hommage à sa femme, il donna le nom d'Adélie.

Pendant un siècle personne ne s'occupe de l'Antarctique. Mais brusquement il subit le contre-coup de la découverte de la valeur stratégique de l'Arctique : il éveilla des convoitises ; il suscita des discussions.

Certains pays, comme les Etats-Unis, déclarent ne reconnaître que la possession effective, c'est-à-dire, celle qui se manifeste par l'occupation. La France, sentant ses droits devenir fragiles, décide de les revaloriser en organisant une expédition vers ses possessions australes.

En réalité il y eut deux expéditions. La première nous est contée par M. DUBARD, historiographe de la mission polaire française dans l'Arctique (1932-33) qui, pour le second voyage, passe la plume à son compagnon L.-M. BAYLE, déjà connu pour son talent de peintre et qui se révèle non moins bon écrivain.

La dernière frontière, par Grey Owl (Ed. de la Paix).

Il est inutile de présenter Grey Owl (Hibou gris), fils d'une Indienne de la tribu des Apaches et d'un Ecossais, qui partit vivre au Canada l'existence nomade des trappeurs et des guides. Aucun résumé ne peut rendre la vie intense qui circule dans ces souvenirs qui nous conduisent dans l'infinité des castors et des rennes, nous font saisir l'apre beauté de la forêt en proie aux flammes, nous amènent aux danses sacrées et nous laissent goûter l'apaisante fraîcheur des lacs et des grands bois.

Bill l'éléphant, par J. H. Williams (Hachette) nous fait passer du Canada à la Birmanie.

Souvenirs d'hommes et de bêtes ayant trait plus spécialement aux compagnies d'éléphants et de 16 ans que qui facilitèrent au retour d'abord, puis la reconquête du pays. Mais surtout témoignage d'un grand amour pour ces animaux extraordinaires dont l'intelligence n'a pas fini de nous étonner. Par amour pour ses éléphants, J. H. Williams avait fini par s'identifier à ses pensionnaires, à penser pour eux et comme eux, d'où son surnom de Bill l'éléphant.

Lois des Sentiers battus, par Siany (La Table Ronde).

Ceci est un volume trépidant qui nous fait voler à grande allure au-dessus de quatre continents nous entretenant avec esprit de souvenirs, d'aventures, d'anecdotes se situant aux Indes, à Ceylan, en Chine, à Bagdad, au lac Victoria, nous parlant d'antiques diriges, ornithosynaves, dragons, etc. de coutumes non moins bizarres, de chineries, de festivités, de marionnettes et enfin des mariages asiatiques.

Aventuriers d'aujourd'hui, par Bridges et Titman (Ed. Paix).

L'esprit d'aventure a toujours, heureusement, animé une partie de l'humanité. De temps à autre un nom fuse comme une étoile filante, Amundsen, Charcot, Lindbergh. Mais à côté de ces vedettes, que d'intrépides pionniers méritent d'être connus. C'est le but que vise le présent ouvrage qui nous révèle Fawcett, Evans, Grenfell, Mc Laren, Turry et combien d'autres figures attachantes de gens qui vécurent dangereusement peut-être mais combien passionnément.

\*\*\*

Dans un domaine très délicat, celui qui touche aux choses religieuses et atteint ainsi les parties les plus profondes de l'esprit et du cœur, notons :

« Sainte Thérèse de Lisieux », par Francis Parkinson Keyes (Presses de la Cité).

La Sainte dans les petites choses, dans la vie quotidienne, nous est présente dans les charmants paysages normands où se déroule sa vie, Alençon, Lisieux, Trouville, petite fleur offerte en exemple à tous ceux qui croient à l'amour et à la charité.

« Marie, Mère de Jésus », par Scholem Asch (Calmann-Lévy).

Nous ne nous prononcions pas sur la valeur historique de l'ouvrage qui a la prétention de retracer la vie du Christ, en la centrant sur le visage de sa Mère. Nous retiendrons simplement que l'ensemble tend avec attachement, avec amour même, à porter au plus haut degré le rayonnement de Myriam, Mère de Jésus.

\*\*\*

Saluons au passage la réédition chez Hachette du remarquable ouvrage « Tout en Un », qui dans ses quinze cents pages donne de l'ensemble des connaissances un tableau condensé, mis à jour tant au point de vue des

dernières découvertes de la science que des fluctuations de la politique mondiale. Cet ouvrage, trop peu connu, à notre avis, peut rendre les plus grands services à tous.

Le dernier de la collection « Marabout » est l'« Ecole du Scandale », par Robert Forester. C'est l'histoire d'un monsieur qui, propriétaire d'un puissant journal, estime qu'on peut prendre avec le public les plus grandes libertés pour autant qu'on ne l'ennuie pas. Sur cette base il entreprend, par des manœuvres parfois discutables, de faire du « Globe » le journal le plus lu du monde. En nous éclairant sur la marche d'un très grand quotidien, l'auteur nous met également à plusieurs reportages de grand intérêt. Livre puissant et caustique.

Les Editions Gérard sortent, paraît-il, une nouvelle série « Marabout-Géant ». Nous lui souhaitons autant de succès qu'à son aînée.

Aux demoiselles, la coll. Azar (Dupuis) offre Heures grises, par P. DE-MEUSE — roman du jeune homme qui, ses humanités terminées, en trouve plus aucun charme à la vie de la ferme paternelle et ne rêve que de la grande ville. Un charmant amour ne saura le retenir mais après une expérience décevante il reviendra vers l'Ardenne et vers son amie — et « La Breche dans le mur », par O. Nover — la jeune fille prise entre un fiancé qu'elle aime et la richesse qu'on lui offre.

La Bibliothèque Peruchon présente de son côté : « La Fiancée de Venise », par L. Blanchet, et « Karen étudiante », par A. André ; deux belles histoires d'amour arrivant à un heureux dénouement, la première dans le vieux palais ducal à Venise, la seconde, dans mas perdu de la Camargue.

Parmi les « Policiers » nous recommandons : « Trop de suspects pour un mort », par C. Reizet (Dupuis) ; « L'invité de la dernière heure », par M. Endrèbe et « Un Cocktail cyanure », par R. Vickers (Le Yarc) ; « Cessez d'écouter », par J. Bruce, (Ed. Fleurus Noir).

Pour les enfants les Editions DUPUIS sortent l'album no 30 de Spirou dans lequel les petits retrouveront leurs héros préférés, tandis que les Ed. de la Paix donnent dans la série « Vieilles enfantines » « Dodo la Marmote », Pour les plus grands, le cap Jolins (Presses de la Cité), continue sa remarquable série avec « King et ses brigands » — délivrance d'un Turc favorable aux puissances occidentales et enfermé dans un vieux château du Caucase — et « Bigles détective de l'air », épisodes de la lutte contre les bandits qui, modernisant leurs méthodes, se servent de l'aviation.

Le présent numéro est sorti de presse

le 5 octobre 1951

Prochain bulletin :

20 décembre

Les annonces et communications doivent être envoyés pour le 1er décembre au plus tard.

Editeur responsable : « LE CHASSEUR ARDENNAIS »

Avenue V. Rousseau, 51, Forest-Bruxelles

Imprimerie SOFADI, rue des Sablès, 17 — Bruxelles